



Local poubelle dans batiment ancien

Par **saltfred67**, le **13/12/2009** à **14:37**

Bonjour,rrrnJe réside dans un appartement appartenant à l'immobilière 3F. Le batiment est relativement ancien et ne possède pas de local poubelle. Les poubelles sont actuellement entreposées dans le hall d'entrée de l'immeuble sans protection particulière. rnrnMis à part que celà n'est pas particulièrement esthétique de voir des poubelles dès que l'on rentre dans l'immeuble, cela pose un véritable problème d'hygiène dans la mesure où les poubelles ne sont pas nettoyées régulièrement.rnrnJe cherche la législation concernant ce point et me demande s'il n'est pas obligatoire que le local poubelle soit clos. Qui peut me renseigner à ce sujet ? rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **14:52**

[fluo]Adil du Bas Rhin[/fluo]rn5, rue Hannongrn67000 STRASBOURG cedexrntél. 03 88 21 07 06rnrnBonjour, pour des raisons d'hygiène, de sécurité, etc. Les poubelles doivent etre stockés (local poubelle, container, etc.), contactez l'Association ADIL à Strasbourg, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront à ce sujet, bon dimanche à vous.